



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

LA MRC DE CHARLEVOIX BONIFIE SON SOUTIEN À L'ARÉNA LUC ET MARIE-CLAUDE DE BAIE-SAINT-PAUL ET INJECTE 1,25 M\$ DANS LE PROJET

Baie-Saint-Paul, le 13 avril 2022 - Le Conseil de la MRC apporte son appui à la ville de Baie-Saint-Paul pour son projet d'agrandissement et de réfection de l'Aréna Luc et Marie-Claude en accordant une contribution non remboursable supplémentaire de 491 046 \$ provenant Fonds éolien d'innovation et de développement régional. En février 2020, le conseil avait accordé un premier 758 954 \$, ce qui totalise donc 1 250 000 \$ d'investissement dans ce projet.

L'Aréna Luc et Marie-Claude est un équipement supralocal utilisé par toute la population de la MRC de Charlevoix et qui génère des retombées économiques et sociales sur l'ensemble du territoire. De plus, il favorise la pratique de saines habitudes de vie et d'activités sportives pour tous les âges. L'aide financière accordée à la ville de Baie-Saint-Paul permettra de pallier au manque à gagner suite à la forte hausse du coût initial du projet. Le soutien de la MRC représente maintenant 16,8 % du coût total du projet élevé à 7,4 M\$, soit une augmentation près de 30,5 %. La nouvelle somme de 491 046 \$ sera répartie comme suit : 241 046 \$ en 2022, puis 125 000 \$ en 2023 et en 2024. « Pour le Conseil de la MRC, il était très important de soutenir la ville dans la hausse importante du coût de projet global afin de ne pas compromettre la qualité du projet », souligne monsieur Pierre Tremblay, préfet. Ainsi, les dépenses et travaux suivants pourront être effectués: système de sonorisation, système de surveillance par caméra, enseignes extérieures et affiches intérieures, du mobilier (tables, chaises, écran, projecteur, etc.), travaux relatifs à la rénovation du restaurant, mobilier intégré, système de gestion et contrôle des accès et porte séparatrice salle multi et grillage séparateur restaurant.

Fonds éolien d'innovation et de développement régional (Parc éolien de la rivière du Moulin)

Le Conseil des maires a tenu à préciser que les investissements affectés au Fonds éolien du Parc éolien de la rivière du Moulin permettent de soutenir financièrement des projets à caractère régional, ces contributions n'ont donc aucune incidence sur les taxes municipales et n'impliquent aucune charge financière des municipalités locales.

-30-

Source :
Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6002
khorvath@mrccharlevoix.ca